

Communiqué de PRESSE

Le vendredi 12 juin 2015 à Quimperlé



Nouveaux contrats Europe-Région-Pays sur la période 2014-2020
Contrat renouvelé entre la Région et le Pays de Cornouaille

Alors que 12 des 22 contrats de partenariat Europe-Région-Pays ont été adoptés en avril par l'assemblée régionale, Pierrick Massiot, Président de Région, s'est lancé dans un tour de Bretagne des signatures officielles. Le 12 juin, à Quimperlé, il a officialisé le partenariat Région-Pays de Cornouaille. À travers cette nouvelle vague de contractualisation[1], la Région choisit à nouveau de s'appuyer, jusqu'en 2020, sur les pays pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement pour l'avenir de la Bretagne. Dans le Pays de Cornouaille, une première enveloppe régionale de 12,3 M€ permettra pour la période 2014-2016, de soutenir les projets élaborés autour de priorités de développement partagées avec la Région : développer l'économie et l'emploi du territoire, affirmer ses vocations maritime et touristique, favoriser l'accueil de nouvelles populations via des offres adaptées de logements, de mobilités nouvelles ainsi que de services.

Pour Pierrick Massiot, “*le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires et la dynamique de la région, toute entière, impacte et entraîne les territoires. Il est donc indispensable d'articuler développement régional et local*”. C'est tout le sens des nouveaux contrats de partenariat établis avec les 21 pays et l'association des îles du Ponant, auxquels la Région renouvelle sa confiance.

Encourager le développement local créateur d'emplois

La stratégie régionale vise à **favoriser l'égalité des territoires** mais, au-delà d'une péréquation renforcée, sa volonté est d'**encourager le développement local,** par un soutien fort à l'ingénierie des projets, et de susciter la création d'emplois dans les territoires. La Région y consacrera 266 M€ sur la période 2014-2020 auxquels viendront s'ajouter près de 122 M€ de fonds européens territorialisés (voir page 6).

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille permettra de soutenir les projets définis autour de 3 priorités, jugées essentielles à la fois pour la Bretagne et pour le pays :

- ✔ une “**Cornouaille mobilisée pour l'économie et l'emploi**” : alors que l'**agriculture et l'agro-alimentaire** constituent des forces motrices de l'économie locale, **leur évolution** doit être soutenue (nouvelles filières, circuits courts...), via l'**innovation**, la formation et l'animation de réseaux. L'enjeu est également d'irriguer l'ensemble du territoire par l'activité économique, au-delà de la seule agglomération quimpéroise, et de **valoriser les métiers et les formations** des secteurs clés de l'économie locale.
- ✔ une “**Cornouaille maritime et touristique**” : pour faire de la Cornouaille un territoire **référence en matière de pêche durable** (gestion raisonnée, qualité du poisson débarqué...) et diversifier les activités (élevage, culture, EMR). L'objectif est aussi de développer, de manière maîtrisée, le **nautisme**, de valoriser le patrimoine naturel et culturel pour affirmer la **vocation touristique** du pays en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle “Destination touristique Cornouaille”.
- ✔ une “**Cornouaille riche de ses centralités et mobilités**” : pour gérer au mieux l'accueil de nouvelles populations, l'idée est de **revitaliser les centres-bourgs**, rééquilibrer les **logements sociaux** sur le territoire, diversifier l'offre de logements **pour les jeunes**, mais aussi favoriser la diffusion des effets de la LGV à tout le pays, par le déploiement des **intermodalités** notamment.

Le contrat de partenariat permet également, comme pour les 20 autres pays de Bretagne, d'apporter un soutien aux **services collectifs dits “essentiels”**. Dans ce nouveau contrat, le Pays de Cornouaille y consacre **20 %** de l'enveloppe globale afin d'être en capacité d'accueillir de nouvelles populations grâce à des infrastructures attractives en matière de **petite enfance**, de **services publics**, de **culture et** de **loisirs**.

1 22 contrats de partenariat seront signés : 21 avec les pays et 1 avec l'association des îles du Ponant. Les 12 premiers ont été validés lors de la session du Conseil régional d'avril. Les suivants seront présentés au vote des élus régionaux en juin prochain.

36,82 € par habitant de crédits régionaux, d'ici 2016

Pour la période 2014-2016, une première enveloppe régionale de **12,3 M€** (soit 12,27 € par an par habitant d'ici 2016) sera dédiée à ces priorités de développement. Elle sera complétée par des **crédits européens** -dont **2,2 M€ du programme Leader** pour soutenir les projets de développement rural-, et par une nouvelle dotation régionale, lors de la **révision des contrats courant 2016**.

Alors que, pour cette nouvelle génération de contrat, la Région s'est attachée à rechercher une mobilisation et une participation plus large des acteurs locaux -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, le Pays de Cornouaille a installé son **Comité unique de programmation,** co-présidé par la Région, représentée par **Jean-Claude Lessard**, et le Président du Pays. Composée d'élus mais aussi de membres de la société civile, cette instance est particulièrement impliquée dans la démarche puisqu'elle est chargée d'examiner les projets, durables, pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen.

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille 2014-2020 a été signé par :

Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne,
Ludovic JOLIVET, Président du Pays de Cornouaille, Président de Quimper Communauté,
Jean-Michel GUILLOU, Président du Conseil de développement du Pays,
Gaëlle NICOLAS, Présidente de la Communauté de Communes de Châteaulin et du Porzay,
André FIDELIN, Président de la CC de Concarneau Cornouaille,
Bruno LE PORT, Président de la CC du Cap Sizun,
Michel CANEVET, Président de la CC du Haut Pays Bigouden,
Raynald TANTER, Président de la CC du Pays Bigouden Sud,
Jacques LANNOU, Président de Douarnenez Communauté,
Sébastien MIOSSEC, Président de la CC du Pays de Quimperlé,
Roger LE GOFF, Président de la CC du Pays Fouesnantais,
Jean-Hubert PETILLON, Président de la CC du Pays Glazik.

Retour sur le soutien apporté par la Région au Pays de Cornouaille entre 2006 et 2013

Lors de la précédente génération de contrat, le Pays de Cornouaille a bénéficié d'une aide régionale totale de **27,7 M€** répartie entre les volets tourisme et sport (7,89 M€), solidarité (4,32 M€), économie (3,36 M€), maritimité (2,74 M€), accessibilité (1,11 M€)... Parmi les opérations aidées, on peut citer :

- La création d'un **pôle maraîchage durable à Briec-de-l'Odet** (projet de 1,9 M€ subventionné à hauteur de **368 000 €**) via l'installation de réseaux permettant de chauffer des serres maraîchères grâce à la récupération de la vapeur de refroidissement des fours utilisés pour détruire les déchets de l'UVED (Unité de Valorisation et d'Élimination des Déchets).

- La réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel de **Châteaulin** (un germoir) pour y aménager une **nouvelle école de musique municipale et une salle de danse**, de dimension intercommunale. Mis à disposition des établissements scolaires du secteur, l'équipement, ouvert en 2011, a bénéficié d'une aide régionale de **250 000 €** dans le cadre du contrat (coût total 1,6 M€).

- Le soutien apporté aux **créations, extensions, restructurations ou aménagements** de **19 écoles rurales** du pays (Saint-Jean-Tromilon, Peumerit, Briec-de-l'Odet, Pont-Croix, Ploéven, Rédené, Tréméven, Édern, Arzano, Landudal, Treffiagat, Tourc'h, Bannalec, Plogoff, Cast, Plounéour-Lanvern, Plogastel Saint-Germain, Élliant, Locronan, Guiler-sur-Goyen et Plozévet). Soit, au total, **1,56 M€** d'aides régionales.

Les priorités d'actions du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille 2014-2020

Une "Cornouaille mobilisée pour l'économie et l'emploi" *(4,2 M€ jusqu'en 2016 - 29,66 % de l'enveloppe)*

Alors que l'agriculture et l'agro-alimentaire constituent des forces motrices de l'économie locale, leur évolution doit être encouragée (nouvelles filières, circuits courts...), via l'innovation, la **formation et l'animation de réseaux**. Le contrat pourra ainsi intervenir pour soutenir ces évolutions, impulser et promouvoir un **cluster aliment** et appuyer le projets innovants.

L'enjeu, en Pays de Cornouaille, est également d'irriguer l'ensemble du territoire par l'activité économique, au-delà de la seule agglomération quimpéroise. L'un des objectifs du contrat est de favoriser l'émergence de réseaux pour mettre en œuvre une stratégie et développer des **outils de promotion et d'ingénierie à l'échelle du pays**.

Les secteurs clés de l'économie du territoire (agri-agro, pêche, bâtiment/énergie...) souffrent d'un déficit d'image en termes de métiers et de formations. Une difficulté à pallier par la mise en œuvre d'une **stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation**.

Pourront être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat :

- le lancement de nouvelles filières agricoles, l'animation de réseaux d'acteurs,
- l'animation et la valorisation de circuits court et l'aménagement de locaux mutualisés en points de vente,
- l'aménagement de zones d'activités, d'ateliers-relais ou mutualisés, d'hôtels, pépinières ou incubateurs d'entreprises, la reconquête de friches portuaires et agricoles,
- les animations, actions de communication autour de la formation et des métiers, la construction de bâtiments mutualisés destinés à la formation, à des services administratifs...

Une "Cornouaille maritime et touristique" *(2,5 M€ jusqu'en 2016 - 17,86% de l'enveloppe)*

La Cornouaille souhaite être **reconnue territoire de référence en matière de pêche durable** à travers une gestion raisonnée des modes d'exploitation, la promotion de la qualité du poisson débarqué... Elle veut également mener une stratégie de diversification en matière de pisciculture, aquaculture et énergies marines renouvelables.

L'objectif est aussi de développer, de manière maîtrisée, le **nautisme** par l'**aménagement d'infrastructures** adaptées, une **gestion dynamique des ports**, des actions de **promotion**...

Le contrat sera également mis au service du développement touristique du pays, notamment par la **valorisation du patrimoine naturel et culturel** et d'une **structuration d'activités** autour de la randonnée. La "**Destination touristique Cornouaille**", qui recouvre globalement les limites géographiques du Pays, a été impulsée récemment par la Région, en vue de mettre en réseau tous les acteurs du territoires pour générer une offre de produits, services et animations à l'échelle du territoire. Le développement du e- et du m-tourisme a également été identifié comme une piste de travail qui pourrait bénéficier d'un soutien dans le cadre du contrat de partenariat.

Pourront, par exemple, être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat :

- études, animations et gestion concertée autour de la pêche durable ainsi que les actions de communication et sensibilisation sur ce sujet,
- aménagements de ports de plaisance et d'infrastructures pour le développement de la course au large, construction de centres nautiques, équipements mutualisés et actions de communication et événementielles...
- rénovation d'éléments du patrimoine, aménagement de sites naturels et patrimoniaux emblématiques, développement et valorisation de la randonnée, mise en réseau d'acteurs du tourisme...
- création de circuits d'interprétation, itinéraires, événements touristiques à l'échelle du pays, communication partagée entre offices du tourisme, présence sur les réseaux sociaux...

Une “Cornouaille riche de ses centralités et mobilités” *(4,57 M€ jusqu'en 2016 - 32,5% de l'enveloppe)*

Afin d'accueillir au mieux de nouvelles populations, le Pays veut mettre en œuvre une **stratégie foncière mutualisée** visant à **revitaliser les centres-bourgs**, rééquilibrer l'offre de **logements sociaux** et diversifier l'o**ffre de logements pour les jeunes**. Il souhaite également mettre en réseau tout son territoire à travers le projet Bretagne à grande vitesse, via l'aménagement du **pôle d'échange multimodal** (PEM) de Quimper et le déploiement de mobilités multimodales.

Pourront être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat :

- le réaménagement de centres-bourgs, les rénovations énergétiques de logements sociaux, la construction ou l'aménagement de logements pour les jeunes en centres-bourgs, l’accompagnement des communes sur le commerce de centre-ville,
- l'aménagement ou la construction de pôles d'échanges multimodaux et les études et expérimentations sur des solutions innovantes de déplacements à l'échelle intercommunales ou inter-communautaires.

Les service collectifs dits “essentiels” *(2,8 M€ jusqu'en 2016 - 20 % de l'enveloppe)*

Cet axe “service collectifs dits essentiels”, commun à tous les contrats, est destiné à développer une offre de services de qualité en vue de maintenir ou accueillir de nouvelles populations. Dans le pays de Cornouaille, cet axe -complémentaire à la priorité “une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités”-, porte sur le maintien d'un niveau de services de qualité, en particulier dans les communes rurales et péri-urbaines, en matière de petite enfance, de services publics, de commerces, de culture et loisirs.

Pourront être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat :

- les rénovations-constructions d'écoles et structures d'accueil pour la petite enfance, de pôles multi-services publics, de salles multifonction, culturelles et sportives...
- la réouverture d'un dernier commerce ou projet innovant de commerce de proximité....

Le Pays de Cornouaille en quelques chiffres (source INSEE)

Son territoire

- une superficie de 2 487 km²
- une densité de 135 habitants au km²
- 95 communes

Sa population :

- 335 168 habitants (en 2012), soit 10,4 % de la population bretonne
- évolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2012 : + 0,37 % (moyenne régionale +0,74%)

La population des 15-64 ans par catégorie socioprofessionnelle en 2011

	Pays	Poids Pays / Bretagne (en %)
Agriculteurs exploitants	2 845	7,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	10 572	11,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16 007	8,8
Professions intermédiaires	35 355	10,1
Employés	42 544	10,3
Ouvriers	38 924	10,4
Retraités	25 097	11,5
Autres personnes sans activité professionnelle	34 662	9,6
Ensemble	206 007	10,2

La population des 15 à 64 ans en 2011 par type d'activité

	Pays	**Bretagne**
Population totale	205 890	2 022 508
Population active	147 327	1 454 873
Part de la population active (%age)	71,6	71,9
Actifs ayant un emploi	130 771	1 304 169
Part des actifs ayant un emploi (%age)	88,8	89,6
Chômeurs	16 555	150 705
Taux de chômage (en%age)	11,2	10,4

28 986 élèves scolarisés en 2013 dans le second degré (10,2 % du total des élèves scolarisés en Bretagne)
5 099 jeunes de 16 à 25 ans non insérés en 2011 (ni actifs en emploi, ni élèves, étudiants ou stagiaires), soit 9,3 % des jeunes Bretons dans cette situation.

Les entreprises

Nombre d'entreprises créées en 2014 : 1 945 dont 1 105 auto-entrepreneurs (soit 10 % des entreprises créées et 10,7 % des auto-entrepreneurs installés, cette même année, en Bretagne).

La Région fait à nouveau le pari des Pays

Lors de la session des 9 et 10 avril derniers, les 11 premiers contrats de partenariat[2] Europe-Région-Pays 2014-2020 et le contrat de partenariat avec les îles ont été adoptés par l'assemblée régionale. Ils permettront de soutenir les projets et stratégies de développement des territoires et, par la même, de la Bretagne toute entière. La Région montre une nouvelle fois qu'elle croit aux pays et les place au cœur de sa démarche, à l'heure où certains voudraient les voir disparaître.

Comme elle le fait depuis de nombreuses années déjà, la Région Bretagne choisit de s'appuyer, à nouveau, sur les pays et l'association des îles du Ponant, pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement des territoires à travers des contrats de partenariat, courant sur la période 2014-2020.

Aboutissement de plusieurs mois de **concertation** avec les acteurs locaux, la stratégie régionale vise à favoriser l'égalité des territoires mais, au-delà d'une péréquation renforcée -le Pays du Centre-Ouest Bretagne recevra quatre fois plus de dotations par habitant que le Pays de Rennes-, la volonté est d'**encourager le développement local** par un soutien fort à l'ingénierie des projets et de susciter la création de nouveaux emplois dans les territoires. Car, comme le rappelle Thierry Burlot, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire breton, la Région est convaincue qu'"***un espace n'est jamais condamné pour peu qu'il soit porteur d'un projet***".

Mobiliser les énergies sur le terrain par une plus forte participation

C'est pour cette raison que la nouvelle génération de contrats fait appel à une **mobilisation et une participation plus large des acteurs locaux** -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, sur le terrain, autour de projets concrets de développement. Les précédents contrats engageaient la Région, le Pays et les collectivités qui le composent et, via les Conseils de développement, la société civile. L'implication de celle-ci est aujourd'hui renforcée par la création, dans chaque pays, d'un **Comité unique de programmation** : composé d'une moitié de membres issus de la société civile, il sera chargé de mettre en œuvre la stratégie du territoire par l'examen des projets, durables, pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen. C'est, en quelque sorte, **le plus important budget participatif de France**, doté de près de 400 millions d'euros !

Les fonds européens territorialisés intégrés aux contrats de partenariat

Cherchant toujours les meilleures articulation et complémentarité possibles entre sa politique et les autres dispositifs financiers existants (contrat de plan État-Région, financements des Conseils départementaux...), la Région -nouvelle autorité de gestion d'une partie des fonds européens- a par ailleurs souhaité aller plus loin en intégrant, dans l'enveloppe globale des contrats, les fonds européens territorialisés.

Une **démarche innovante** sur le plan national par le **niveau d'intégration voulu entre politiques régionales et fonds européens**. Il s'agit donc désormais de contrats de partenariat Europe-Région-Pays qui permettent que toutes les enveloppes financières destinées au développement local d'un territoire bénéficient d'une même et unique gouvernance. Un partenariat observé par la Commission européenne avec une attention toute particulière car **novatrice et crédibilisant les fonds européens**.

Ainsi aux 266 M€ que consacrent la Région à la mise en œuvre des contrats de partenariat, s'ajoutent 121,9 M€ de fonds européens[3]. Au total, une enveloppe de près de **388 M€ dédiée, entre 2015 et 2020,** à la mise en œuvre de projets qui répondent à des priorités partagées entre la Région et les pays pour le

2 Les 12 premiers contrats proposés au vote : Brest, Brocéliande, Centre-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Cornouaille, Fougères, Ploërmel-Coeur de Bretagne, Pontivy, Redon-Bretagne Sud, Saint-Malo, Vitré-Porte de Bretagne et le contrat de partenariat avec les îles du Ponant.

3 Les fonds européens intégrés au contrat de partenariat : 77 M€ de FEDER, 36,8 M€ FEADER dans le cadre du programme LEADER et 8,1 M€ de FEAMP territorialisé.

développement de la Bretagne et qui valorisent, localement, les ressources, humaines d'abord, mais aussi culturelles, économiques et environnementales de chaque territoire.

Des projets répondant à cinq priorités identifiées

Accompagnement de nouvelles filières créatrices d'emplois, renforcement des bourgs et centres-villes par l'habitat social ou les services, investissements en faveur d'écoles, d'équipements sociaux-culturels ou sportifs, de pôles de services, des mobilités (intermodalité, mobilités douces...)... Chaque projet soutenu devra répondre à l'une des 5 priorités identifiées pour l'avenir de la Bretagne :

- accompagner le développement économique et mieux accompagner les mutations,
- exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne,
- développer l'accessibilité (mobilité des populations, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques),
- préserver les ressources et accompagner la transition énergétique,
- offrir aux Bretonnes et aux Bretons des conditions de vie satisfaisantes.

Des projets durables

Les projets financés devront, par ailleurs, être porteurs de développement pour le territoire et ceux, de manière durable. Chacun d'entre eux verra donc sa "durabilité" questionnée au regard d'une grille d'analyse composée de 4 piliers :

- sa bonne **intégration au territoire** : un foncier maîtrisé et un projet facile d'accès.
- sa contribution au développement du **lien social** : un projet pour tous, favorisant le lien social, ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture.
- sa prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement ainsi qu'une consommation d'énergie maîtrisée.
- la **valeur ajoutée créée** pour l'économie locale.

La révision à mi-parcours

Compte tenu du contexte mouvant de réforme territoriale dans lequel évoluent les collectivités, des ajustements seront nécessaires d'ici 2020. Aussi, les contrats feront-ils l'objet d'une révision à mi-parcours, en 2017, amenant à leur réalisation selon deux périodes 2014-2016 et 2017-2020.

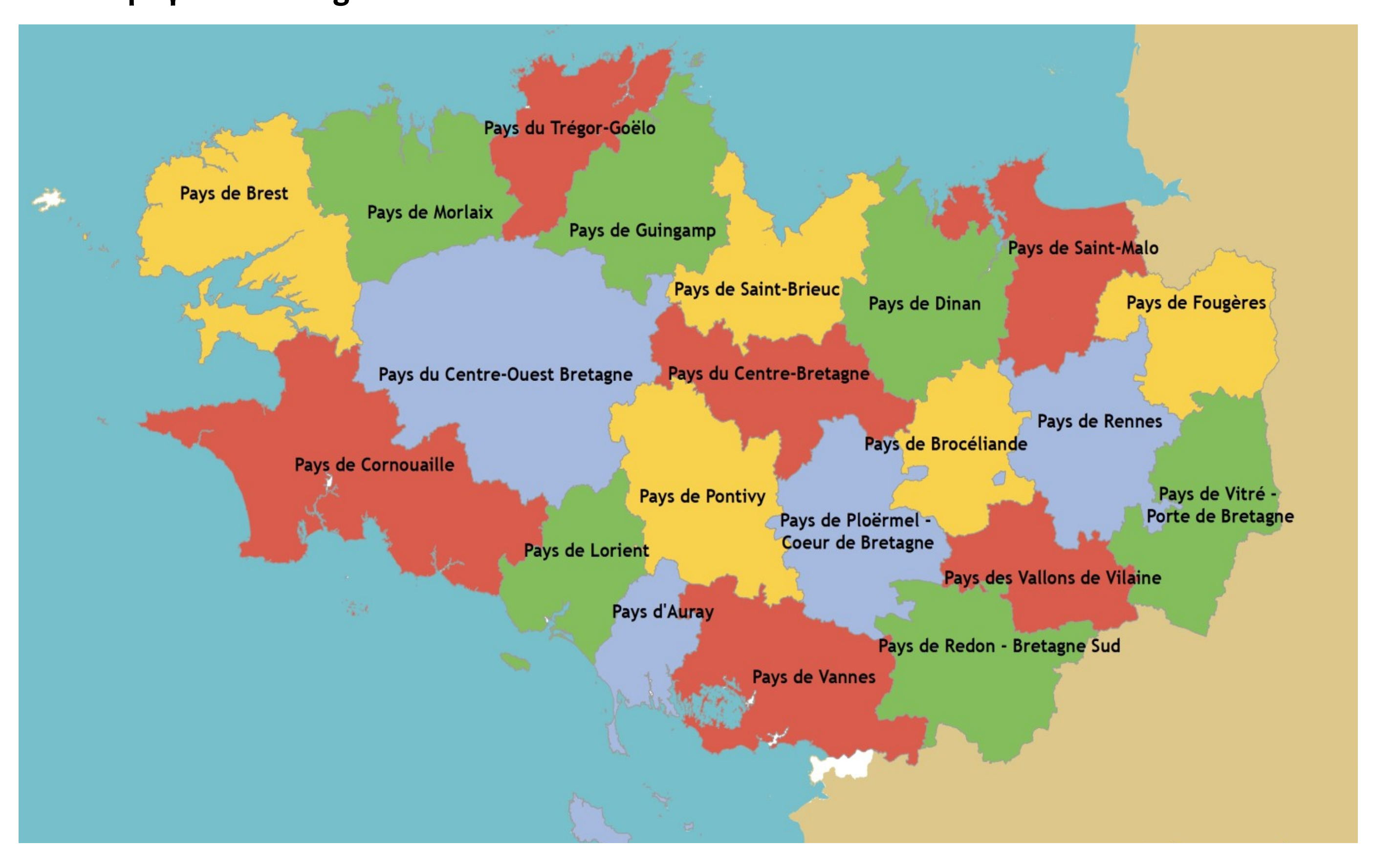
Le pays : un territoire de projets, soutenu par la Région pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement

Il y a 50 ans, était créé le premier pays de Bretagne : le Pays du Mené. Depuis, la totalité du territoire breton s'est maillé de 21 pays qui contribuent à renforcer les solidarités et sur lesquels la Région s'appuie pour construire sa politique d'aménagement.

Les pays sont des territoires cohérents à l'échelle d'un bassin de vie, organisés autour d'une ou plusieurs agglomérations ou villes moyennes qui mettent en œuvre une stratégie de développement élaborée par les acteurs eux-mêmes. Alors qu'ils réunissent toutes les collectivités locales d'un secteur donné, ils constituent des espaces de dialogue, de gouvernance. Ils contribuent à renforcer les solidarités entre les territoires qui les composent et les acteurs qui y évoluent.

La Région collabore depuis de nombreuses années avec ces territoires pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement. De par l'espace qu'il couvre, les collaborations entre collectivités qu'il génère, la cohésion qu'il crée, les discussions et choix qu'il provoque, le pays a été identifié par la Région comme l'espace et le collectif d'acteurs le plus efficient pour construire et définir les projets à mettre en œuvre pour le développement du territoire et de la Bretagne toute entière. Avec cette nouvelle génération de Contrats de partenariat Europe-Région-Pays, elle réaffirme cette conviction plus que jamais d'actualité.

Les 21 pays de Bretagne



Les 6 grands principes régissant les contrats de partenariat

La territorialisation

Par sa politique territoriale, la Région œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement de la Bretagne et de ses territoires. Elle s'appuie pour cela sur les 21 espaces de projets que sont les « pays », qui maillent l'intégralité du territoire régional et l'Association des îles du Ponant qui fédère notamment les îles bretonnes. Les pays restent le lieu de rencontre de tous les EPCI bretons et donc de toutes les communes qui les composent, le lieu de partage avec la société civile, notamment à travers les conseils de développement.

La concertation

Les pays sont aussi le lieu d'une possible et souhaitable rencontre des stratégies territoriales de la Région, mais aussi de l'État, de l'Union européenne et des départements. Ainsi, la politique territoriale régionale 2014-2020 poursuit l'ambition d'assurer le croisement entre les orientations régionales et les priorités définies par les territoires dans le prolongement des réflexions engagées en 2013 autour des « lectures régionales des dynamiques de développement ».

La contractualisation

La contractualisation régionale est mise au service de stratégies intégrées, multi sectorielles, construites dans un cadre partenarial et cohérentes avec les démarches de développement animant chaque territoire : les chartes de Parcs naturels régionaux, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, les démarches de Gestion Intégrée de la Zone Côtière...

Principal outil de partenariat entre la Région et les collectivités bretonnes, il permet l'adaptation des politiques régionales aux spécificités des territoires, l'équité des territoires et actions ciblées sur des zones en difficulté. Le contrat favorise également une démarche partenariale entre collectivités, organisée autour d'une vision commune du territoire et selon un principe de subsidiarité. En définitive, à travers l'engagement contractuel, c'est toute « la lisibilité et la cohérence de l'action publique » qui est favorisée.

La péréquation

Les dynamiques de développement des territoires bretons peuvent être inégalitaires. Il y a parfois de fortes inégalités, au sein même de chaque pays, au sein même des communes. La Région, dans des proportions, allant de 1 à 4, a pris en compte ces inégalités par des soutiens financiers différenciés. Elle a aussi ouvert aux pays, la possibilité de faire de même, en proposant la mise en œuvre d'un axe “rééquilibrage territorial”.

La participation

Ce contrat engage la Région, le pays, les EPCI qui le composent, mais aussi la société civile, par la signature du président du conseil de développement. Il s'agit d'affirmer que le développement des territoires passe aussi par la mobilisation des chefs d'entreprises, des responsables associatifs, des syndicats et consulaires, des bénévoles et autres professionnels, plus largement, de tous ceux qui font vivre les territoires. Le comité unique de programmation qui suivra la mise en œuvre de ce contrat de partenariat aura donc une majorité de membres issus de la société civile.

La clarification

Ainsi, est proposé un contrat de partenariat unique Europe-Région-Pays, qui a vocation à accompagner, à l'échelle de chacun des 21 pays et des Îles du Ponant, la réalisation d'actions répondant à des priorités stratégiques régionales et locales. Ces actions devront aussi clairement s'inscrire dans la durabilité. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficience de la dépense publique. Il revient aux collectivités bretonnes, aux acteurs publics et privés de mettre en œuvre des projets durables, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie.

Les contrats de partenariats 2014-2020 : mode d'emploi

La signature de chaque contrat, après son vote en assemblée régionale puis son approbation officielle au sein des pays, de chaque EPCI concerné et du Conseil de développement, lance la mise en œuvre et la programmation des projets pour la mobilisation des crédits régionaux. Des projets qui devront être en adéquation avec la stratégie et les priorités définies dans le contrat.

Plusieurs enveloppes financières

Le montant de l'enveloppe de crédits régionaux qui seront dédiés au contrat pour la période 2014-2016 est signifiée dans ce contrat à travers :

- la “Convention pour le **soutien régional aux priorités de développement**” (crédits régionaux) : les pays n'ayant pas les mêmes capacités de développement, la Région a choisi d'appliquer une péréquation à la dotation régionale des contrats de partenariat. Cette péréquation s’appuie sur 3 indices que sont le développement humain (niveau de vie, éducation, santé), le dynamisme des territoires (évolution de la population, du nombre d'actifs), et la capacité d'intervention des collectivités (potentiel financier, densité, part de population couverte par les minima sociaux).

  Ainsi pour la période 2014-2016, la dotation régionale (qui s'élève à 103,3 M€ pour cette première période) accordée à chaque pays varie de 1,5 M€ (Brocéliande) à 12,8 M€ (Brest), pour une part par habitant oscillant de 14,58 € (Rennes) à 53,33 € (Centre-Ouest-Bretagne). (Cf. tableau des dotations 2014-2016 page 6).

Cette enveloppe sera complétée par des conventions spécifiques pour la mobilisation des différents fonds européens

- **FEDER** (Fonds européen de développement régional) : une enveloppe régionale de 77 M€, dont 48 M€ dédiés aux pays, mobilisable pour des projets liés aux usages numériques, à la réhabilitation énergétique de l'habitat social, aux énergies renouvelables et aux mobilités. Le montant de l'enveloppe par pays sera définie dans les semaines à venir.
  - **LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un programme financé par le fonds européens FEADER destiné à soutenir, en milieu rural, des stratégies innovantes définies localement, par et pour les acteurs locaux, publics et privés, dans une démarche partenariale. La Région Bretagne a choisi d'y dédier 10 % de son FEADER, soit 36,8 M€, et a souhaité que chacun des 21 pays puissent porter un programme LEADER. Fin 2014, la Région a invité tous les pays (car tous recouvrent, au moins en partie, un espace rural) à faire une proposition de programme LEADER, cohérente avec les grandes lignes stratégiques de leur contrat de partenariat Europe-Région-Pays, qui précise les enjeux et types de projets qu'ils souhaitaient voir bénéficier de ces crédits européens. Ces propositions ont été analysées par les services de la Région et ont permis de déterminer les dotations accordées à chaque pays (voir encadré page suivante).
- Le **FEAMP** territorialisé (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Un appel à projets sera lancé après que le programme opérationnel FEAMP ait été validé par la Commission européenne (été 2015).

Le comité unique de programmation pour une nouvelle gouvernance dans les pays

Pour une meilleure articulation et davantage de cohérence entre les dispositifs régionaux et européens, la Région propose que leur gouvernance soit assurée, sur chaque territoire, par une seule et même entité : le comité unique de programmation, co-présidé par la Région et le pays. Son installation constituera la première étape après la signature du contrat.

Sa composition : Il est composé pour moitié d'élus (représentants du pays et des EPCI qui le constituent) et

pour moitié de représentants du privé issus du conseil de développement[4] auquel s'ajoute le conseiller régional référent du pays, qui tous disposent d'une voix délibérative.
Peuvent par ailleurs être membre du comité, à titre consultatif, des conseillers régionaux, départementaux, ou président de Parc naturel régional dans le cas où le territoire est concerné.
Son rôle et ses missions : le comité est chargé de la mise en œuvre du contrat par l'examen des projets susceptibles d'être inscrits au contrat. Il rendra un avis concernant l'attribution des crédits régionaux (la décision relevant du Conseil régional) et sélectionnera les projets éligibles aux crédits européens.
L'analyse des projets se fera notamment au regard de leur durabilité (grille de questionnement) avec audition des maîtres d'ouvrage.

Mise en œuvre du programme LEADER
Un comité de sélection, constitué par la Région, a analysé les candidatures transmises par tous les pays fin janvier, puis défini l'enveloppe LEADER dédiée à chaque territoire en application de 3 critères : la qualité des candidatures au regard de leur pertinence et de leur capacité à répondre aux enjeux locaux (50 % de l'enveloppe régionale répartie selon ce critère), la Région a également souhaité prendre en compte les situations de fragilité en appliquant un critère de péréquation (25 %), et afin de doter chaque territoire d'un montant suffisant pour garantir un effet levier, un montant forfaitaire identique a été attribué à chaque pays(25 %).
Les enveloppes s'échelonnent ainsi de 1,08 M€ pour le Pays de Rennes à 2,2 M€ pour le Pays de Cornouaille, et de 6,15 € (Pays de Rennes) à 31,34 € (Pays du Centre Bretagne) par habitant, avec une moyenne de 15,71 €/habitant.

Pays	Dotation Leader	Dotation/habitant
Auray	1 827 357 €	20,57 €
Brest	1 924 218 €	9,98 €
Brocéliande	1 429 569 €	21,40 €
Centre Bretagne	1 558 148 €	31,34 €
Centre Ouest Bretagne	1 875 990 €	19,35 €
Cornouaille	2 206 266 €	8,63 €
Dinan	1 852 520 €	16,92 €
Fougères	1 978 316 €	23,33 €
Guingamp	1 714 736 €	17,44 €
Lorient	1 472 236 €	14,36 €
Morlaix	2 002 211 €	15,46 €
Ploërmel – Cœur de Bretagne	1 436 993 €	20,29 €
Pontivy	1 699 721 €	19,04 €
Redon-Bretagne Sud	1 907 461 €	23,54 €
Rennes	1 077 410 €	6,15 €
Saint-Brieuc	1 695 189 €	15,58 €
Saint-Malo	1 753 084 €	14,55 €
Trégor-Goëlo	2 001 515 €	20,00 €
Vallons de Vilaine	1 583 699 €	23,72 €
Vannes	1 929 682 €	14,57 €
Vitré-Porte de Bretagne	1 573 678 €	15,27

4 Les conseils de développement sont des assemblées consultatives, formées au sein de chaque pays. Ils sont associé à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de territoire. Ils sont composés de membres de la société civile : associations, personnalités qualifiées, citoyens volontaires...

Les dotations garanties aux pays pour la période 2014-2016
(part de crédits régionaux)

Pays	Indice de péréquation	pop INSEE 2011	dot°/h	Dotation globale
Centre-Ouest Bretagne	0,100	97 274	53,33 €	5 187 611 €
Redon - Bretagne Sud[11]	0,185	60 331	48,26 €	2 911 810 €
Guingamp	0,248	79 417	44,57 €	3 539 365 €
Fougères	0,309	84 026	40,96 €	3 441 601 €
Centre-Bretagne	0,321	49 637	40,24 €	1 997 617 €
Morlaix	0,321	129 350	40,19 €	5 199 026 €
Trégor-Goëlo	0,336	120 021	39,35 €	4 722 484 €
Dinan	0,354	108 816	38,26 €	4 163 619 €
Pontivy	0,363	89 031	37,72 €	3 358 477 €
Lorient	0,374	215 670	37,09 €	8 000 168 €
Cornouaille	0,379	334 557	36,82 €	12 316 964 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,399	70 196	35,60 €	2 499 232 €
Saint-Malo	0,417	164 750	34,52 €	5 687 683 €
Brest	0,446	391 151	32,81 €	12 835 228 €
Saint-Brieuc	0,461	201 416	31,92 €	6 428 322 €
Auray	0,485	87 964	30,52 €	2 684 480 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,550	102 261	26,64 €	2 724 695 €
Vannes	0,553	207 602	26,50 €	5 501 884 €
Vallons de Vilaine	0,604	65 848	23,48 €	1 545 961 €
Brocéliande	0,612	65 977	23,01 €	1 518 245 €
Rennes	0,754	485 328	14,58 €	7 075 413 €
Ensemble des Pays de Bretagne		**3 210 623**	**32,19 €**	**103 339 886 €**